

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4262

commission principale : développement économique

objet : **Subvention aux Hospices civils de Lyon (HCL) pour le projet plates-formes technologiques - Convention dans le cadre de Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, la communauté urbaine de Lyon a fait le choix de développer la filière biotechnologie et santé avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq pôles européens les plus dynamiques avec Oxford-Cambridge, Heidelberg-Munich, Swiss Biotech ou Medicon Valley.

Depuis une dizaine d'années, des efforts importants ont été réalisés par la Communauté urbaine pour encourager le développement d'un pôle sciences de la vie avec notamment :

- la labellisation, en juillet 2005, d'un pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, centre d'excellence en diagnostic et vaccin,
- la labellisation, à la fin 2006, du réseau thématique de recherche avancée (RTRA) : innovations en infectiologie et début 2007 des centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) : Synergie Lyon Cancer et NeuroDis (neurosciences, handicap neurologique),
- l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant, BioVision et de sa convention d'affaires BioSquare,
- la création du service Lyon BioAdvisor® pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et de partenariats,
- la mise en place d'un immobilier dédié aux activités de biotechnologies, en particulier Bioparc Lyon,
- et la structuration d'un cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes officiellement lancé en décembre 2002.

Le contexte du projet Clara

Issu d'une initiative concertée entre ministère de la recherche, région Rhône-Alpes, conseil général du Rhône et communauté urbaine de Lyon, le cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara) a été initié pour mobiliser les acteurs régionaux sur la thématique du cancer en vue de positionner la Région à l'échelle européenne et conçu suivant l'architecture suivante :

- une tête de réseau chargée de la coordination des actions (douze salariés à ce jour),
- la mise en œuvre de six plates-formes associant les capacités de recherche et de soins dont trois à Lyon gérées par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), les Hospices civils de Lyon et le centre Léon Bérard,
- la mise en œuvre d'un fonds de financement dédié à la thématique sur le cancer, le dispositif preuve de concept,

- la mise en œuvre d'actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement de l'agglomération au niveau international,
- la mise en œuvre du projet résonance magnétique nucléaire (RMN) sur le campus de la Doua-Villeurbanne, en liaison avec l'Institut des sciences analytiques (Isa).

Le cadre financier du projet Clara est le contrat d'agglomération de Lyon 2003-2008, avec un financement prévu à hauteur de 15 M€ pour la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, le conseil général du Rhône et 11,7 M€ pour l'Etat.

Au terme d'une première phase de mise en œuvre et à la demande des élus, une évaluation du Clara sur la période 2003-2006 a été conduite au deuxième semestre 2006. Parmi les conclusions présentées précédemment aux élus de la Communauté urbaine, cette évaluation fait ressortir en particulier l'intérêt fort des acteurs pour deux grands outils mis en place dans le cadre du Clara :

- le dispositif preuve de concept pour le financement de phases très précoces de développement de projets portés par des start-ups innovantes,
- les plates-formes technologiques associant des capacités de recherche et des services de soins avec une logique de service à destination des laboratoires de recherche et des entreprises de la Région.

La présentation des plates-formes technologiques Lyon sud et Lyon "est"

Ces plates-formes se sont structurées autour des principaux centres hospitaliers, Hospices civils de Lyon et centre Léon Bérard, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée aux Hospices civils et à l'université Lyon I.

Ces plates-formes ont pour objectif de développer des outils de recherche intégrée, du fondamental à la clinique, avec la vocation de :

- répondre aux besoins actuels du marché industriel en offrant des plates-formes opérationnelles,
- accroître l'attractivité du territoire dans le domaine des thérapies ciblées et du diagnostic clinique,
- se positionner dès l'amont sur les besoins futurs pour être identifié rapidement parmi les leaders.

L'objectif principal de la plate-forme Lyon sud est le ciblage thérapeutique. Cela consiste à soutenir le développement de nouveaux outils plus spécifiques pour le traitement des cancers à partir d'une meilleure connaissance des tumeurs et du mode d'action des agents anti-cancéreux.

L'objectif prioritaire de la plate-forme Lyon "est" est de réaliser des projets de pharmacogénétique et de pharmacogénomique en cancérologie. Ces projets, réalisés sur d'importantes séries d'échantillons cliniques, permettront l'identification des tests de diagnostic prédictif de la sensibilité d'un patient individuel à des médicaments anticancéreux existants ou nouveaux et le développement de traitements personnalisés, adaptés à la capacité de réponse de chaque patient.

Le bilan des réalisations et le plan de développement 2007

La plate-forme Lyon sud a installé une douzaine d'équipes de recherche dans les locaux rénovés du site hospitalo-universitaire de Lyon sud et propose un plateau technique opérationnel depuis décembre 2006. Un nouveau laboratoire pour la manipulation d'agents biologiques pathogènes a également été aménagé et équipé sur le site de Gerland. Ceci correspond à un investissement de 2 500 k€ sur 2005-2006, soit une réalisation à 45 % des travaux et équipements prévus. La deuxième tranche des équipements de la plate-forme est en cours d'acquisition représentant un investissement de 1 191 k€ sur 2007. En terme de perspectives de développement économique, les interfaces importantes avec la recherche clinique ont déjà permis l'émergence de nombreux projets en partenariat avec des industriels. Il s'agit de projets cancer (avec par exemple : EFS Electronics, Génopœitic, OPi, bioMérieux, Innate Pharma, Cyclacel, Roche-Genentech, Jansen-Johnson & Johnson, Schering, Astra-Zeneca, Sanofi-Aventis, etc.) et de projets infectieux et cancer avec Lyonbiopôle (ex : projet Pravic avec OPi).

La plate-forme Lyon "est" sera mise en service en juillet 2007. 1 500 k€ d'investissements ont été réalisés sur la plate-forme en 2005-2006, représentant 50 % des travaux et équipements prévus. Un investissement à hauteur de 710 k€ pour des équipements complémentaires est prévu sur 2007. Des perspectives de développement économique sont envisagées avec une collaboration déjà en place avec bioMérieux via le CLB et des sollicitations de la part de sociétés pharmaceutiques telles que Merck-Serono, Pierre Fabre, Lilly qui ont pris contact en vue de la réalisation d'études.

Comme recommandé par l'évaluation du Clara réalisée à la fin 2006, il est à noter qu'ont été mis en place, en 2007, pour les plates-formes technologiques :

- un comité de pilotage et des tableaux de bord,
- une charte des plates-formes afin d'en garantir en particulier l'ouverture à des utilisateurs externes, la mise en place de règlements intérieurs et la réalisation d'études d'impact économique.

Le budget des plates-formes technologiques Lyon sud et Lyon "est"

Les deux plates-formes lyonnaises des HCL sont financées par les Hospices civils de Lyon (11 334 k€), la Communauté urbaine (8 500 k€) et autres partenaires à hauteur de 14 832 k€ (faculté Lyon sud, UCBL, LNCC, Apicil, centre Léon Bérard, Rhône-Alpes Genopôle, région Rhône-Alpes et Inserm).

Plates-formes Lyon sud et Lyon est	HCL	Communauté urbaine (Clara)	Autres	Total
immobilier	6 000	860	3 000	9 860
équipements	5 334	7 640	11 832	24 806
total du projet (en k€)	11 334	8 500	14 832	34 666

Par délibération en date du 14 novembre 2005, une convention financière a été signée entre la Communauté urbaine et les Hospices civils de Lyon pour le financement des plates-formes Lyon "est" et Lyon sud dans le cadre de Clara sur la période 2005-2008. Elle est associée à une autorisation de programme à hauteur de 8 500 k€ pour la période 2005-2008 et à la délibération d'un financement de 4 000 k€ réparti sur 2005 et 2006.

Participation Communauté urbaine (en k€)	2005	2006	2007	2008	Total
	2 000	2 000	2 000	2 500	8 500

Dans le cadre du volet économique du contrat d'agglomération, il est ainsi proposé que la Communauté urbaine poursuive son soutien à la mise en place des plates-formes technologiques Lyon sud et Lyon "est", portées par les HCL, à hauteur de 2 000 000 € au titre de l'exercice 2007. Aussi convient-il à cet effet de signer un avenant pour 2007 à la convention financière 2005-2008 avec les Hospices civils de Lyon.

Cet avenant réprecise les critères quantitatifs et qualitatifs permettant à la Communauté urbaine d'évaluer l'activité des HCL dans le cadre de chacune des plates-formes Lyon sud et Lyon "est" :

- la mise en œuvre et l'opérationnalité des plates-formes Lyon sud et Lyon "est" :

- . la mise en œuvre d'un tableau de bord par plate-forme,
- . la formalisation d'un plan de développement détaillé par plate-forme,
- . la formalisation d'un plan marketing global pour la commercialisation de l'ensemble des plates-formes sur le territoire du Clara,
- . l'atteinte des jalons fixés pour chaque plate-forme et le respect du budget ;

- l'évaluation de l'attractivité industrielle :

- . le nombre de partenariats scientifiques ou technologiques effectifs entre entreprises et unités académiques-cliniques (exogènes et endogènes) et qualité de ces coopérations,
- . la valorisation des résultats auprès des industriels avec l'appui de Clara ;

- l'évaluation des retombées économiques directes :

- . le nombre de sociétés et de laboratoires publics utilisant la plate-forme,
- . le nombre de brevets, contrats, redevances ou cessions de licences issus de la recherche effectuée sur ces plates-formes,
- . le nombre d'installations et de créations de sociétés dans les domaines concernés,
- . le nombre d'emplois et d'activités générés (directs et indirects) ;

- l'évaluation du rayonnement international induit (coordination d'essais cliniques et de réseaux d'excellence européens en Rhône-Alpes) ;

- le développement de synergies avec les futures plates-formes Lyonbiopôle ou les autres plates-formes régionales existantes (notamment Rhône-Alpes Genopôle) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la signature d'un avenant 2007 à la convention financière intervenue entre la Communauté urbaine et les Hospices civils de Lyon pour le financement des plates-formes Lyon "est" et Lyon sud dans le cadre du cancérpôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (Clara).

2° - Décide le versement d'une subvention de 2 000 000 € pour l'année 2007 par la Communauté urbaine aux HCL pour le financement des plates-formes technologiques Lyon "est" et Lyon sud.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant 2007 à la convention financière 2005-2008 avec les Hospices civils de Lyon.

4° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 204 180 - fonction 90 - opération n° 0861.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,